

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN SUR ERVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Solange SCHLEGEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2015

PRESENTS : MME Solange SCHLEGEL, MM. Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, MMES Nadège GENESLAY, Christel CHIPON, MM. Christophe BRUNEAU, Emmanuel TATIN. **ABSENTS**

EXCUSES : MME Joëlle BELLION, M. Jacky DEROUIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2014 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame SCHLEGEL présente le compte administratif du budget annexe assainissement de l'année 2014

Dépenses d'exploitation 12 383,04 €

Recettes d'exploitation 15 473,70 €

Excédent d'exploitation et report 26 907,13 €

Dépenses d'investissement 2 930,10 €

Recettes d'investissement 4 913,17 €

Excédent d'investissement et report 19 257,41 €

Résultat de clôture 2014 excédent 46 164,54 €

Madame le Maire quitte la salle des débats, M. Jean-Claude BOUGEANT le doyen d'âge prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement conformément aux documents transmis

Le compte administratif du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité par 8 voix Pour – 0 Contre- 0 Abstention

N° 2 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL

Madame SCHLEGEL présente le compte administratif du budget général de l'année 2014

Dépenses d'exploitation 396 052,44 €

Recettes d'exploitation 468 967,17 €

Excédent d'exploitation et report 72 914,73 €

Dépenses d'investissement 518 176,16 €

Recettes d'investissement 614 113,04 €

Excédent d'investissement et report 73 433,31 €

Résultat de clôture 2014 excédent 146 348,04 €

Madame le Maire quitte la salle des débats, M. Jean-Claude BOUGEANT le doyen d'âge prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2014 du budget général conformément aux documents transmis.

Le compte administratif du budget général est adopté à l'unanimité par 8 voix Pour – 0 Contre- 0 Abstention

N° 3 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M LAISNEY, RECEVEUR. BUDGET

ASSAINISSEMENT Le conseil municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 4 : OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M LAISNEY, RECEVEUR. BUDGET GÉNÉRAL Le conseil municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°5 : OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2015 :

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations ; après délibération, le conseil municipal retient les associations suivantes et vote les subventions ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT VOTE EN 2015 EN €
	50,00 €
JRES SCOLAIRES ET SÉJOURS PÉDAGOGIQUES RPI ST JEAN/ERVE-CHAMMES-ET	2017 €
T JEAN/ERVE	2017 €
A GAIETE	728,00 €
B	530,00 €
ANNETAISE	530,00 €
L CLUB ST JEAN SUR ERVE	900,00€
SAPEURS POMPIERS STE SUZANNE	150,00 €
IE ST JEAN ST PIERRE THORIGNE SAULGES CHEMERE	180,00 €
DNNEE MAYENNE	50,00 €
	7 682 €

N° 6 : OBJET : SUBVENTIONS RPI ST JEAN/ERVE-CHAMMES-BLANDOUET : FOURNITURES SCOLAIRES ET SEJOURS PÉDAGOGIQUES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le mode de répartition entre les 3 communes des frais de fournitures scolaires pour les élèves scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal. Elle présente le tableau joint en annexe pour la répartition 2015. Un montant de 2 017 € sera inscrit au BP 2015 compte 6067 fournitures scolaires (dont 92 € à verser à la commune de CHAMMES), soit un montant de 55 € par élève domicilié (36) + 1/3 pour les 2 domiciliés hors commune,

Pour 2015, une subvention pour les séjours pédagogiques année scolaire 2014/2015 sera budgétisée pour un montant de 55 € par élève domicilié (36) + 1/3 pour les 2 domiciliés hors commune, soit 2017 € inscrit au compte 6574. Cette

subvention ne sera versée que pour les élèves ayant effectivement participé aux séjours sur présentation d'un justificatif par l'école pour chaque classe.

Le conseil municipal, après délibération, valide cette proposition.

N° 7 : OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE, DE LA MAIRIE ET DU VESTIAIRE DE FOOT

Madame le Maire présente les différentes propositions des entreprises consultées :

Monsieur WEILAND (titulaire du contrat actuel) et sarl BODINIER.

Après étude du dossier, le conseil municipal, retient la proposition de Monsieur WEILAND pour un montant annuel de 268,20 € TTC pour les 3 chaudières (1 à la salle socio, 1 à la mairie, 1 aux vestiaires foot). Le contrat est signé pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 et renouvelable une fois pour la même durée de manière expresse. Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant

N°8 : OBJET : CONTRAT TELESURVEILLANCE DE L'ALARME ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL

Madame le Maire présente les différentes propositions des entreprises consultées :

CT CAM (titulaire du contrat actuel) et Sécurité Ouest Service. Après étude du dossier, le conseil municipal, retient la proposition de l'entreprise CT CAM pour un contrat de télésurveillance de 5 ans pour un montant de 31 € HT par mois et autorise madame le maire à signer les contrats correspondants.

N°9 : OBJET : CONTRAT TELESURVEILLANCE DE L'ALARME MAIRIE

Madame le Maire présente les différentes propositions des entreprises consultées : CT CAM (titulaire du contrat actuel) et Sécurité Ouest Service. Après étude du dossier, le conseil municipal, retient la proposition de l'entreprise CT CAM pour un contrat de télésurveillance de 5 ans pour un montant de 31 € HT par mois et autorise madame le maire à signer les contrats correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le feu d'artifice aura lieu le 20 juin 2015, la candidature des artificiers de la société Pyrotechnique a été retenue pour montant de 2000 €.
- Un projet d'ouverture de comité des fêtes voit le jour dans notre village, pour de plus amples informations contacter MMES Nelly COUSIN, Stéphanie BOUL et MM. Ludovic BOUL, Samuel GENESLAY